



A l'attention de : Monsieur Jean Castex
Premier Ministre
Hôtel de Matignon

57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 9 février 2022

Objet : Propositions de la Taskforce « Plastique Recyclé » / Recyclage chimique et opérationnalité de CITEO

Monsieur le Premier Ministre,

Vous trouverez ci-après des propositions émanant de la Taskforce « Plastique Recyclé » que j'ai l'honneur de présider concernant :

- Les fondamentaux qui conditionnent actuellement le développement du recyclage mécanique
- Les principes qui devraient guider le développement futur du recyclage chimique/enzymatique

Présentation de la Taskforce

Le 13 mai 2020, le Président du Syndicat des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP), François Aublé a reçu un courrier de Madame Brune Poirson désignant officiellement le SRP comme interlocuteur privilégié d'une mission du MTES-MINEFI (CGEDD-CGE) dédiée au recyclage du plastique. Cette mission a donné lieu à la mise en place d'une Taskforce « Plastique Recyclé »¹ pour apporter des propositions à la mission.

Contexte

Le recyclage a le vent en poupe et évolue désormais dans un contexte favorable : la volonté de décarboner l'économie, les encouragements à développer l'économie circulaire et plus particulièrement la loi AGEC qui prévoit dans son article 5, de tendre vers l'objectif de 100% des plastiques recyclés en 2025 constituent des signaux forts salués par tous les acteurs du recyclage.

¹ Le Comité de Pilotage de la Task Force « Plastique Recyclé », présidé par François Aublé est composé de :

- CME : Nora Medger
- FEDEREC : Manuel Burnand
- FNADE : Marc-Antoine Belthé
- SNEFID : Guénola Gascoin
- SRP : Olivier Vilcot
- VALORPLAST : Catherine Klein

La coordination avec les pouvoirs publics est assurée par Robert Djellal.

La Taskforce s'est élargie pour se coordonner avec les autres acteurs de la chaîne de valeur des plastiques (POLYVIA, IPC, ELIPSO, CITEO).

La récente position de CITEO sur le recyclage chimique/enzymatique et sa proposition d'opérationnalité ont perturbé plusieurs membres de la Taskforce en particulier les opérationnels du recyclage mécanique. La Taskforce s'est saisie du dossier et les membres du Comité de Pilotage dont les logos figurent en en-tête se sont accordés sur la présente note qui comprend deux parties :

- La première est un rappel indispensable des fondamentaux qui conditionnent actuellement le développement du recyclage mécanique
- La deuxième vise à préciser les principes qui devraient guider le développement futur du recyclage chimique/enzymatique

Les fondamentaux du recyclage mécanique

Le **taux de recyclage** mesure la quantité finale de déchets issus d'un gisement donné qui, après traitement, est effectivement introduite dans un circuit de production. Son développement dépend de **quatre taux intermédiaires interdépendants** sur lesquels il convient d'agir simultanément :

- **Le taux de collecte**

Il mesure la quantité de déchets du gisement collectée de manière sélective en vue d'alimenter des filières de recyclage opérationnelles identifiées.

Ce taux a tendance à stagner en France (source : Bilan National du Recyclage) et trop de déchets valorisables vont encore en ISDND ou en incinération.

Le taux actuel de collecte sélective est insuffisant pour alimenter la capacité de production des sites de régénération mécanique. Il faut noter que cette difficulté est d'autant plus dommageable que des investissements, soutenus par différents programmes de subvention de l'Etat (ADEME, Régions, etc...) dont notamment le Plan de Relance, ont permis d'augmenter les capacités de tri et de régénération.²

- **Le taux de tri**

Il mesure la capacité des acteurs à trier les différentes fractions collectées séparément pour répondre à des cahiers des charges précis partagés avec les repreneurs au premier rang desquels les régénérateurs (REP ou contractuels entre opérateurs). Il peut être augmenté en mettant en place une éco-conception privilégiant le recyclage effectif en fin de vie, ce qui peut conduire les concepteurs à :

- Limiter la multiplicité des constituants et en particulier celle des polymères dans un même article ;
- Standardiser les emballages dans la limite des performances techniques requises.

- **Le taux de régénération**

Il mesure le différentiel entre les déchets triés sortant des centres de tri (CdT) et les déchets, après sur-tri chez les régénérateurs, qui vont permettre la production des MPR³ répondant aux attentes des plasturgistes.

Avec le « flux en développement » de la REP des emballages ménagers, certains flux (les barquettes par exemple) n'ont pas de filière de recyclage mécanique et devraient pouvoir relever du recyclage chimique /enzymatique.

² Le taux de collecte des plastiques d'emballages (*improprement appelé taux de recyclage dans le document de CITEO Ndlr*) est seulement de 28% en France en 2020, dont un taux de collecte pour les bouteilles et flacons de 54.5%. (Source CITEO – Tri et recyclage des emballages ménagers – chiffres clés 2020)

³ Matières Premières de Recyclage

Il faut toutefois noter que la nature de ces déchets évolue au fur et à mesure des innovations qui permettent d'accepter de nouveaux flux et de régénérer mécaniquement de nouvelles fractions de déchets triés.

C'est le cas pour les bouteilles PET opaque et couleur qui peuvent désormais être transformées en nouvelles bouteilles, si les volumes collectés sont suffisants.

Remarque : le taux de régénération est différent du **rendement matière** qui mesure l'écart entre les déchets entrants chez les régénérateurs et les quantités de MPR produites (il oscille entre 10 et 20% toutes filières confondues).

- **Le taux d'incorporation**

Il mesure la quantité de MPR introduite dans leurs productions par les plasturgistes en remplacement total ou partiel de résines vierges.

Les membres du SRP soulignent que, jusqu'à maintenant, ils exportaient globalement environ 30 % de leur production de MPR essentiellement en Europe et qu'ils notent, depuis quelques mois, une appétence accrue des plasturgistes français pour les MPR.

Il convient néanmoins de poursuivre les mesures incitatives à l'incorporation des MPR sachant que désormais, le nouveau goulot d'étranglement se situe au niveau du taux de collecte sélective insuffisant pour alimenter les capacités actuelles des sites de régénération.

Les conditions du développement du recyclage chimique/enzymatique

- **Considérations préliminaires**

Le recyclage mécanique a toujours des possibilités de développement qui passent d'abord par l'augmentation de la collecte sélective des déchets plastiques. Les régénérateurs sont prêts à amplifier les investissements pour soutenir les ambitions environnementales du Gouvernement pour autant qu'ils aient des assurances en termes d'approvisionnements (quantité et qualité).

Le recyclage mécanique aura toujours des limites techniques et il est logique de penser que le recyclage chimique/enzymatique, actuellement majoritairement en phase de R&D, pourrait contribuer à l'amélioration souhaitée du taux de recyclage.

La simple comparaison des logigrammes des process de production en place ou prévus dans les deux familles de recyclage, montre sans ambiguïté que le recyclage mécanique sera toujours plus performant que le recyclage chimique/enzymatique sur le plan du changement climatique (CO₂_{eq}) et plus largement sur celui du bilan environnemental.

- **Les risques potentiels de l'opérationnalité de CITEO**

A ce stade, rien ne semble protéger les approvisionnements en déchets d'emballages ménagers actuellement traités par le recyclage mécanique d'un transfert vers le recyclage chimique/enzymatique.

A ce jour, le recyclage mécanique sait traiter 95% des flux de déchets issus des CdT et seuls 5% de ces flux⁴ ne trouvent pas preneurs (barquettes multicouches ou PS par exemple).

⁴ Ces pourcentages n'incluent pas les refus de tri générés par les CdT

Les cahiers des charges standards des balles triées existent pour le recyclage mécanique, il serait logique d'en créer pour le recyclage chimique. Il sera alors facile à CITEO de vérifier la complémentarité dès la sortie des CdT.

La mission centrale et prioritaire de CITEO est d'augmenter le taux de collecte sélective (ECT, habitat vertical, hors foyer...) des déchets d'emballages ménagers.

Le taux actuel de collecte sélective ne permet pas aux usines de recyclage mécanique implantées en France de garantir la réponse à une demande en MPR en forte croissance.

Les propositions de la Taskforce sont :

- Le recyclage mécanique et le recyclage chimique/enzymatique doivent avant tout se compléter pour maximiser le taux de recyclage des déchets plastiques sans accroître l'effet de serre ;
- Le recyclage chimique/enzymatique doit prendre en charge les qualités non traitées aujourd'hui par le recyclage mécanique ;
- La montée en puissance du recyclage chimique/enzymatique ne doit pas se faire au détriment de l'historique recyclage mécanique que ce soit au niveau des approvisionnements en déchets triés ou à celui des aides à l'investissement.
- Ne pas instaurer de monopole de CITEO sur certains flux de déchets plastiques qui serait contraire aux lois du marché, que ce soit en termes de compétitivité, mais aussi de pérennité des investissements à engager.

En conclusion,

Seule l'augmentation des volumes de déchets d'emballage collectés séparément puis triés conformément aux exigences des deux familles de recyclage permettra à celles-ci de se développer en parallèle et en complémentarité, et ainsi, d'améliorer le taux de recyclage global dans notre pays.

Bien sûr, nous sommes à votre disposition pour échanger plus en détail.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre haute considération

François AUBLE
Président de la Task Force Plastique Recyclé

